

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 12 avril 2022**

Pour information, le PLUIH tel que présenté dans sa dernière mouture a été approuvé par l'ensemble des communes.

Devis Art Case

Le choix du Conseil se porte sur l'achat de 6 cases columbarium ton Rose porino 2 polissages différents au prix HT de 4 998 €.

L'ensemble sera livrable au plus tôt en 09/2022. Il est convenu qu'un banc de forme arrondi sera rajouté à la commande.

Voirie Chemin de Metgé et des Bois

Les travaux sur le Chemin de Metgé sont terminés, ainsi que le goudronnage à Laspeyres devant chez Mr Boulade

Travaux Impasse du Canal en cours.

S. Terrié fait part que les travaux sur le chemin de Perry ne sont pas satisfaisants et sont à revoir.

Pour information, l'épaveuse passera sur les accotements uniquement à partir du 26/04 sur la commune.

Equilibre financier du BP 2022 (délibération n° 14/*2022)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif de l'année 2022 qui se décompose comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER :

Section de fonctionnement :

Recettes : 844 058 €

Recettes de l'exercice : 320 552 €

Excédent antérieur reporté (002) : 523 506 €

Dépenses : 844 058 €

Dépenses de l'exercice : 203 495 €

Virement à la section d'investissement : 640 563 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 054 295 €

Recettes de l'exercice : 283 771 €

RAR : 64 416 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 65 545 €

Virement de la section de fonctionnement : 640 563 €

Dépenses : 1 054 295 €

Dépenses de l'exercice : 985 821 €

RAR : 68 474 €

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le Budget Primitif 2022 comme proposé ci-dessus.

Décisions en matière de taux de contributions directes 2022 (délibération n° 15/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2022 restent inchangés et se répartissent comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux appliqué par décision du Conseil Municipal</i>	<i>Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante</i>	<i>Variation du produit</i>
TFPB	274 400 €	34.28 %	94 064 €	-
TFPNB	38 500 €	1.00 %	385 €	-
CFE	9 600 €	3.80 %	365 €	-
Total			94 814 €	-

Total des allocations compensatrices pour l'année 2022 : 2 305 €

Produit taxe additionnelle sur FNB : 721 €

Produit des IFR : 10 147 €

Produit de la CVAE : 1 438 €

Prélèvement au profit du GIR : 3 472 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
A l'unanimité,
Accepte les taux de contribution directes 2022 qui se répartissent comme indiqué ci-dessus.

Devis Louda

Le devis pour nettoyage de l'église de St Pierre de Malaure d'un montant de 849 € HT est accepté.

Prise en charge financière frais de réparation prise électrique au Presbytère de Coupet (délibération n° 16/2022)

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans l'urgence, notre locataire Mme Pitré Lucie a fait faire une réparation d'électricité d'un montant de 110 € par la Sté LVM Antenne et Parabole de Tombeboeuf au Presbytère de Coupet, logement communal qu'elle occupe en qualité de locataire. Or, la charge de cette réparation incombait à la Commune de Clermont-Soubiran, bailleur du bien locatif.

Il présente à l'assemblée le justificatif de facture honorée par la locataire et demande au Conseil l'autorisation pour que cette somme soit reversée à Mme Pitré.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Considérant que cette réparation était à la charge de la commune,
A l'unanimité,
Décide de verser la somme de 110 € à Mme Pitré,
- d'inscrire la dépense à l'article 61522 du BP 2022.

SIVU CHENIL de Caubeyres

Mr le Maire distribue à l'ensemble des conseillers un courrier reçu de Mr Dionis du Séjour concernant des dysfonctionnements au sein du Syndicat et un courrier à établir en RAR à celui-ci ainsi qu'à Mr le Préfet.

ADMR Informations

Une réunion a eu lieu le 29/03 à laquelle étaient présents M. Buscail et G. Depasse.
M. Buscail en dresse le compte-rendu à savoir : augmentation de 15 % des indemnités kilométriques sur la part carburant.
Le bilan au 31/12/2021 est négatif du fait de nombreuses inaptitudes et départs à la retraite. Validation de l'augmentation du taux horaire. L'ADMR compte 27 salariés à TC ou TNC, soit l'équivalent de 18 temps plein.

AG LOUS CAMIS du 01/04/2022

Le bilan de 2021 est positif. Un des projets 2022 consistera en l'organisation d'une activité type vide-grenier. Un problème de dangerosité est soulevé sur le chemin de randonnée longeant la propriété Bénéch. Possibilité d'installer une rampe-corde.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire donne lecture des grandes lignes du BP 2022 voté au Conseil Communautaire des Deux Rives. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 63 610 397.93 €. En fonctionnement : 42 970 049.47 € et en investissement : 20 630 348.46 €. Le capital remboursé en 2022 est estimé à 1 932 416.00 € et l'annuité de la dette s'élève à 2 328 800.72€.

JC. Fournier fait part au Conseil qu'il y aura lieu de changer le contrat du copieur.

Les travaux au caveau de Coupet par l'entreprise Rougé suivent leur cours.

Bilan est dressé de la réunion qui a eu lieu dernièrement à Clermont-Soubiran en présence de Tarn-et-Garonne Numérique, Octogone, Free, Bouygues et les habitants.

Mr le Maire propose au Conseil de faire établir l'enseigne « Mairie » avec le même graphisme que celui du Presbytère de Coupet + 2 supports drapeaux. Avis favorable du Conseil pour demander un devis à Be Metal.

Mr le Maire informe le Conseil d'une récente agression qu'a eu à subir son collègue Maire de Montjoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.